

Militaire et franc-maçon

Claude J. Delbos

DANS **HUMANISME 2010/2 N° 288** , PAGES 75 À 86
ÉDITIONS **GRAND ORIENT DE FRANCE**

ISSN 0018-7364

DOI 10.3917/huma.288.0075

Date de mise en ligne : 01/02/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-humanisme-2010-2-page-75?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Grand Orient de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

MILITAIRE ET FRANC-MAÇON

Claude J. DELBOS

Militaire et franc-maçon, où est le problème ? A priori, le métier militaire pas plus qu'aucun autre ne devrait avoir aucune incompatibilité avec la qualité de franc-maçon. Les origines et le passé de la franc-maçonnerie en France, sont là pour témoigner de liens anciens et étroits des francs-maçons avec le monde militaire. Pourtant, c'est un fait, aujourd'hui en France, la présence de francs-maçons dans l'institution militaire est faible. C'est pourquoi il n'est pas inutile de montrer la parfaite compatibilité, dans une république comme la nôtre, de la vocation militaire avec la vocation maçonnique. Les valeurs maçonniques, en effet, s'accordent très bien avec les devoirs du militaire dans le cadre de la Défense. L'éthique du franc-maçon ne peut que valoriser, dans le sens des valeurs républicaines, l'exécution de son rôle militaire dans la défense de la nation et les missions d'intervention ou de sécurité.

De la guerre à la défense nationale

La vocation militaire est faite du goût de l'aventure, de la recherche d'un milieu humain structuré où l'on est reconnu et respecté, de la fierté de servir son pays, et enfin de l'audace de prendre des risques au service de la France, y compris celui d'y perdre la vie.

Les valeurs maçonniques comportent avant tout la connaissance et la maîtrise de soi, des qualités éminemment utiles dans une profession où l'on est appelé à côtoyer le risque. Mais le franc-maçon a aussi une éthique ; il cultive la volonté d'œuvrer pour l'avènement d'une humanité pacifique, plus juste et plus éclairée. Il n'y a là aucune incompatibilité avec la participation à la défense de la République française, et l'éventualité de faire la guerre pour défendre ses intérêts légitimes. Il faut d'abord se souvenir que les francs-maçons se sont souvent distingués à la guerre, notamment au début du XIX^e siècle dans les armées de la Révolution et de l'Empire. Mais les temps ont changé. Qu'en est-il aujourd'hui des devoirs du militaire dans le cadre de la Défense ?

Nous allons parler de « défense nationale », mais une première réflexion s'impose : Pourquoi parlons-nous aujourd'hui de défense ? Alors que l'on parlait autrefois de guerre ? Souvenons-nous que le ministère de la Défense s'est longtemps appelé le



ministère de la Guerre. Ce changement de terminologie a un sens et il faut s'interroger sur la nature de la défense, et ses rapports avec la guerre.

La défense est un problème qui se pose à toute société qui veut assurer sa survie. Et pour l'étudier, il faut tout d'abord, poser le problème en termes d'intérêts à défendre et de menaces à contrer, avec le souci d'anticiper. Mais ensuite, il faut bien voir que la réalisation d'un système de défense impose, d'une part la cohérence avec la politique nationale, et d'autre part des choix stratégiques entre les diverses formes possibles du recours à la force. Enfin, le choix des moyens destinés à satisfaire les besoins de la défense doit être à la fois cohérent avec les options stratégiques, et avec les possibilités du pays.

Pour analyser le problème de la défense il suffit de se poser les questions suivantes.

Que veut-on défendre ? Contre quoi ou contre qui ? Comment ? Et avec quoi ? En premier lieu, donc, que faut-il défendre ? A première vue, on peut répondre qu'il faut défendre le territoire national, la population, les intérêts économiques du pays, et sa culture ; on aura ainsi fait un premier inventaire. Toutefois, s'agissant du territoire par exemple, est-on prêt aux mêmes efforts et aux mêmes sacrifices pour conserver telle terre lointaine, que pour défendre une province de l'hexagone ? En ce qui concerne la population, jusqu'où doit aller la protection assurée aux français à l'étranger ? Pour les intérêts économiques, comment peut-on faire de la défense économique, sans mettre en cause la libre concurrence et le bon fonctionnement du marché ? Enfin, comment défendre une culture nationale, sans tomber dans les ornières du nationalisme xénophobe ? Dans chaque domaine, ce qu'il faut défendre en priorité, c'est ce qui est à la fois consubstantiel à la nation républicaine et vulnérable, d'où la nécessité d'une étude et d'un classement. La défini-

tion des objectifs de la défense, à partir des intérêts légitimes à défendre, n'est donc pas si simple. Mais le problème se complique encore, lorsque l'on s'efforce de préciser les menaces, les risques, les dangers, contre lesquels on veut se protéger.

De la Guerre froide à la chute du Mur de Berlin

Contre quoi, contre qui, faut-il se protéger ? Dans certaines situations de conjoncture internationale, il peut exister une menace clairement identifiable, un adversaire, désigné par son comportement hostile, ses préparatifs de guerre, ou bien même parce qu'ayant gagné une précédente confrontation armée, il a acquis des avantages qui exigent une revanche ; c'était le cas de l'Allemagne, pour la France, avant la Première Guerre mondiale.

Pendant les années de la Guerre froide, après la Deuxième Guerre mondiale, pour les pays d'Europe occidentale et pour la France avec eux, la menace était claire : c'était l'Union soviétique, avec le Pacte de Varsovie pour bras armé et l'extension universelle de la dictature communiste comme argument politique. La menace était donc identifiée. Mais pour se défendre face à cette menace, les Occidentaux se posaient malgré tout beaucoup de questions sur les formes qu'elle pourrait prendre pour se matérialiser. Car, en effet, l'adversaire, plaçant au centre de sa doctrine stratégique la réalisation de la surprise sous toutes ses formes, cachait soigneusement ses projets. On pouvait craindre l'attaque généralisée en Europe, mais aussi une attaque localisée, une prise de gage en vue d'un marchandage international. L'adversaire pouvait jouer de la subversion politique à l'intérieur des pays occidentaux, appuyée par la menace extérieure. Hors d'Europe, il pouvait agir à la périphérie, par le sud de la Méditerranée et le sud de l'Amérique, notamment. Enfin, il pouvait agir sur les voies maritimes commandant les approvisionnements stratégiques de l'Occident, sur le canal de Suez ou dans le canal du Mozambique, ou même à l'entrée du golfe du Mexique.

Ainsi, au temps de l'affrontement Est-Ouest, l'analyse, même superficielle, montrait que cette menace identifiée pouvait se manifester sous des formes multiples et très diverses. L'existence d'une menace précise n'exclut donc pas la réflexion sur des hypothèses d'actions de l'adversaire ; les parades à préparer dépendant largement des conclusions de cette étude et des priorités retenues. Dans l'ambiance de la Guerre froide, la France avait choisi de se prémunir en priorité contre le danger de guerre totale en Europe ; c'était en effet l'hypothèse la plus dangereuse, sinon la plus probable. Après la fin de la Guerre froide, le problème s'est posé différemment.

L'effondrement du communisme à l'Est a fait disparaître « la menace ». Les pays d'Europe occidentale se sont trouvés, après 1989, dans la situation de n'avoir plus de menace identifiée pour justifier leurs budgets de défense. Certains se hâtaient alors d'en conclure que la notion de défense elle-même était périmée. Or, l'existence d'une menace actuelle, identifiée, n'est pas une condition nécessaire à l'édification d'un système de défense. Quand on souscrit à une assurance contre le vol et l'incendie pour son appartement, on n'est pas obligé d'identifier un « casseur » ou un « incendiaire ». En l'absence d'une menace identifiée contre le pays, il faut donc raisonner sur les risques potentiels qui existent dans le monde.

Après la chute du Mur de Berlin, certains ont pu penser, puisqu'il n'y avait plus de menace, seulement des risques, qu'il ne fallait plus parler de défense mais de sécurité. Je ne m'étendrai pas ici sur cette nuance, mais on a bien senti, à l'époque, qu'il s'agissait là d'une notion, la sécurité, située nettement en retrait par rapport à la notion de défense, et qu'elle impliquait une réduction des moyens et des budgets. On parlait alors d'engranger les « dividendes de la paix ».

Toutefois, si on veut assurer sa sécurité, pour reprendre ce vocabulaire nouveau, il faut en tout cas, réfléchir aux risques contre lesquels on veut s'assurer, se prémunir. Et le risque n'étant finalement que l'éventualité qu'une menace se manifeste dans l'avenir, on voit qu'il est illusoire de se fonder sur les intentions exprimées aujourd'hui dans le monde, par les dirigeants politiques actuellement en fonction. Il faut raisonner sur les potentialités, sur les forces profondes, physiques – la géographie, l'économie – et humaines – la démographie, l'histoire, la culture, les idéologies. Il faut identifier les potentialités susceptibles de générer de l'hostilité et d'évoluer à plus ou moins long terme sous la forme d'une menace. Cela exige une vision prospective.

La nécessité d'une vision prospective des risques, l'obligation d'anticiper, c'est-à-dire d'avoir une défense prête, avant même que ne se manifeste une menace, c'est ce qui conduit, à ce point de la réflexion, à faire un détour par le problème des délais nécessaires à la construction ou à la transformation d'un système de défense.



Répondre à la question : « quelle défense faut-il préparer ? »

De nos jours la mise au point d'un matériel militaire dure au moins une dizaine d'années et, une fois mis en service, ce matériel aura une vingtaine d'années de vie. Les cadres recrutés recevront une formation coûteuse étalée sur plusieurs années, ils seront au maximum de leurs compétences entre cinq et dix ans plus tard, et resteront en service pour la plupart encore une dizaine d'années. Ainsi, les décisions prises aujourd'hui en matière de défense auront leurs pleines conséquences dans dix ans et se répercuteront bien au-delà. Dans dix ans, les matériels qui n'auront pas été commandés, les cadres qui n'auront pas été formés, ne seront pas disponibles, et il ne sera pas possible de les faire surgir d'un coup de baguette magique. C'est donc bien dans une vision prospective, à l'échéance de dix ans au moins, qu'il faut envisager la résolution du problème que pose la question de la défense de la nation. Répondre à la question: « quelle défense faut-il préparer ? » impose par conséquent l'énoncé des menaces, des risques ou des dangers susceptibles de surgir dans l'avenir, et contre lesquels, par hypothèse, on veut se prémunir. Lorsque l'on a une idée claire, à partir d'une analyse de nos vulnérabilités, de ce qu'il faut défendre et contre quel risque, il convient de se demander comment, dans cette hypothèse, on veut pouvoir se défendre. La question que l'on doit se poser alors est celle-ci : de quelle façon faudra-t-il et pourra-t-on s'y prendre ?

Après la définition des objectifs de la défense, et l'identification des menaces à prendre en compte, la construction d'un système de défense ne peut se faire qu'à partir d'un certain nombre de choix stratégiques, destinés à réaliser la cohérence de la défense avec l'ensemble de la politique nationale et à déterminer avec précision les conditions nécessaires et les formes possibles du recours à la force.

La défense relève en effet, avant tout, du domaine de la politique, et l'emploi de la force militaire n'est évidemment pas le procédé universel de réponse aux dangers qui menacent une nation.

S'agissant de la culture française, par exemple, une bonne politique de la francophonie sera certainement l'instrument le mieux adapté. On voit mal, dans ce domaine, l'utilisation de méthodes qui ne seraient pas pacifiques. Au-delà de cet exemple très particulier, il faut bien voir que la défense, dans tous les domaines, doit faire appel, d'abord, aux ressources de la politique et de la diplomatie, et que c'est seulement en dernier ressort que l'État peut mettre en jeu le recours à la force et l'emploi éventuel de la violence par ses militaires.

C'est néanmoins par référence à ce dernier niveau de l'action politique, celui du recours à l'emploi de la force, que se justifie la politique militaire et l'existence des forces armées.

L'emploi et les limites de la force

La préparation de la défense, c'est donc la préparation de l'éventuel recours à la force. Mais « le recours à la force », lui-même, peut prendre des formes diverses, entre lesquelles il faudra choisir en fonction des situations.

Le premier recours se situe au niveau de la dissuasion : on montre sa force pour éviter d'avoir à s'en servir. Le système de forces agit par la menace, sans qu'il y ait à le mettre en œuvre. Si la dissuasion échoue, il y aura emploi de la force, mais cet emploi pourra être limité :

- limité en puissance : on peut en effet décider de limiter le volume des forces engagées (dire par exemple que le volume des forces terrestres à engager contre l'Irak, dans la première Guerre du Golfe – en 1990-91 – ne dépassera pas une division) ;

- limité en portée : on décidera de limiter la profondeur d'une offensive, par exemple en confinant l'attaque terrestre à une zone définie, (le territoire du Koweït et ses bordures, pas au-delà, dans le cas de la première Guerre du Golfe) ;

- limité en violence, on s'interdira par exemple l'emploi de certaines armes : l'utilisation des armes chimiques et bactériologiques sera interdite, le recours au nucléaire étant par ailleurs exclu. On évitera de toucher aux populations, les attaques aériennes seront restreintes aux objectifs militaires et aux objectifs économiques de valeur stratégique ;

- limité en durée : on pourra se fixer une échéance dans le temps au-delà de laquelle, par exemple, l'action ne sera poursuivie qu'après réexamen politique...

L'emploi de la force peut donc être limité, en puissance, en portée, en violence, ou en durée. Le recours à la force avec emploi illimité de la violence reste néanmoins envisageable ; mais entre puissances non nucléaires seulement. Car la guerre nucléaire est exclue... En principe !

La défense doit donc envisager de mettre en jeu le recours à la force, de façon plus ou moins limitée, ou plus ou moins large, et la construction d'une défense exige en conséquence le choix des stratégies les mieux adaptées aux objectifs politiques de la défense, et destinées à faire échec aux menaces possibles, au moindre coût, si l'on peut dire. Ce qui signifie que, pour chaque objectif à défendre, face à une menace envisagée, il faudra étudier la combinaison des modes d'action à utiliser, pour faire échouer cette menace, y compris l'emploi plus ou moins large de la force. Il s'agit là de faire le choix d'une stratégie.

Le recours à la force et l'emploi de la violence peuvent être utilisés selon des modalités très diverses, mais d'une façon générale, essentiellement de deux manières :

- soit de façon directe, avec recherche de résultats immédiats ;

- soit de façon indirecte, avec l'acceptation de n'en recueillir les fruits qu'à plus long terme.

Ceci n'est cependant qu'une simplification. Il s'agit en réalité de construire une stratégie adaptée aux situations envisagées, en combinant des modes d'action divers qui peuvent aller, dans l'absolu, de la menace de guerre nucléaire aux actions clandestines (actions clandestines de manipulation, de désinformation, de subversion, de sabotage, de terrorisme...) en passant par toutes les formes de conflits limités ou les simples gesticulations militaires.

En réalité, les formes possibles d'agression et d'emploi de la force sont très variées et aucun inventaire limitatif ne peut en être dressé. Cependant, tous les moyens ne sont pas envisageables de la même façon.

Il existe, pour nous, une sorte d'éthique de l'emploi de la violence. Les conven-

tions de La Haye de 1907 et de Genève en 1949 en ont posé les bases. Et, au-delà de ces conventions, il ne faut pas se cacher que notre civilisation, à nous Français, Européens, Occidentaux, ne nous autorise pas l'emploi de n'importe quel moyen, sauf à nous renier nous-mêmes.

Sachant ce que l'on veut protéger, contre quoi et comment, il faut alors construire, ou adapter, le système de défense, c'est-à-dire préparer des matériels et surtout des hommes, à jouer les stratégies envisagées, pour satisfaire autant que possible les besoins de la défense en tenant compte des possibilités de la nation. La préparation du système de défense exige, bien évidemment, le rassemblement des moyens correspondant aux modes d'action envisagés. Et il faut en premier lieu se donner les outils d'investigation permettant de connaître les risques et d'anticiper sur les menaces. Il faut aussi se procurer les armements et autres matériels de guerre de nature à réaliser ce que l'on veut pouvoir faire en matière de défense. Il faut enfin, et c'est essentiel, recruter et former en conséquence, les personnels nécessaires à la mise en œuvre du système, notamment en premier lieu les cadres et les spécialistes. Le système de défense, dans lequel se concrétise cette préparation des moyens et des hommes, doit être cohérent avec les menaces envisagées et les intérêts que l'on a décidé de défendre. Et on voit bien qu'il ne suffit pas de se donner les moyens de se défendre, qu'il faut aussi, au besoin, être prêt à les employer, « être prêt à faire la guerre » s'il le faut. Il se pourra en effet, si les intérêts à défendre le justifient, qu'il n'y ait pas d'autre solution que d'en venir à « faire la guerre », ou tout au moins que d'accepter la confrontation violente. Et le pays devra alors y être psychologiquement préparé.

La défense et la nature de la guerre

Parvenus à ce stade de notre réflexion, il nous paraît nécessaire d'éclairer quelque peu le rapport qu'il y a entre la défense et la guerre. Et tout d'abord de réfléchir à la nature du phénomène qu'est la guerre. En analysant le problème de la défense on en est arrivé à la nécessité d'envisager le recours à la guerre. Et pour comprendre à quoi correspond l'évolution du vocabulaire, qui a abouti chez nous à parler de défense, voire de sécurité, et non plus de guerre, il est nécessaire de revenir sur la guerre et ses rapports avec la politique.

La nature de la guerre a été bien analysée par un penseur militaire allemand du XIX^e siècle, fort connu et souvent cité, Clausewitz. La guerre, nous dit-il, est un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté, et il est dans la nature de la guerre de conduire à l'usage illimité de la force. Le but de la guerre est de désarmer l'ennemi, nous dit encore Clausewitz. Si nous voulons forcer l'adversaire à exécuter notre volonté, il faut, soit le désarmer réellement, soit le placer dans une condition telle qu'il se sente menacé de cette probabilité, qui le mettra à merci. « Et tant que je n'ai pas abattu mon adversaire je peux craindre qu'il ne m'abatte. »

Guerre et politique sont intimement liées l'une à l'autre. La guerre est la confrontation par les armes de deux volontés politiques opposées. Et l'objectif politique de la guerre, qui est le mobile initial de l'emploi de la force, fournit la mesure du but

à atteindre par l'action violente, ainsi que la mesure des efforts à y consacrer, dit encore Clausewitz. On devra donc, logiquement, se poser la question du prix que l'on est prêt à payer pour atteindre cet objectif politique. Clausewitz, toujours lui, ajoutait que l'objectif politique ne peut servir de mesure que si l'on tient compte de son influence sur les masses qu'il intéresse. C'est donc, de la nature physique et psychologique de ces masses qu'il faut tenir compte : selon qu'elles représentent des facteurs de renforcement ou d'affaiblissement de l'action. C'était là une façon d'anticiper sur ce qui nous préoccupe tant aujourd'hui : l'importance de l'esprit de défense des populations et le poids des opinions publiques, nationale et internationale.

Ce lien étroit entre la guerre et la politique a conduit notre penseur militaire à conclure que « la guerre n'est jamais que la continuation de la politique par d'autres moyens ». Il faut bien admettre en effet que d'une façon générale, dans l'histoire, la guerre a bien été employée comme un moyen au service d'une politique, qu'il se soit agi de rançonner une population, de s'approprier un territoire, d'agrandir son espace vital, ou bien d'imposer sa paix et sa propre domination politico-économique...

Les exemples que je viens de donner, de l'emploi de la guerre comme moyen de la politique, sont désormais considérés comme choquants dans notre pensée occidentale, et contraires à notre système de valeurs. Il n'est plus admis (ouvertement en tout cas) de « faire la guerre » pour un motif politique autre que pour se défendre. Le mot « guerre » suggère désormais « fauteur de guerre », « va-t-en guerre », « guerres coloniales », « crimes de guerre », il a une connotation offensive, agressive, colonialiste, impérialiste... On lui a donc préféré le mot « défense », et cela indique bien que, dans notre esprit d'Occidentaux d'aujourd'hui, le recours à la force et l'emploi de la violence ne se justifient que pour la « défense d'intérêts légitimes ». C'est pourquoi dans notre vocabulaire moderne, nous sommes passés de la guerre à la défense. Ce changement, postérieur à la Deuxième Guerre mondiale, correspond à une évolution importante de la pensée stratégique. Une évolution qui s'est trouvée confortée par l'entrée en scène d'un armement nouveau, le nucléaire, ainsi que par les progrès fulgurants de la communication, et le rôle devenu déterminant des opinions publiques, dans la conduite des crises.

L'arme nucléaire, à cause de son aspect terrifiant, ne peut être acceptée par l'opinion publique, que comme une arme de défense et du dernier recours seulement. Et à cause de l'existence de cette arme, la guerre est désormais considérée comme trop dangereuse et mal adaptée pour être un bon instrument de la politique.

Cependant, si l'évolution dont nous venons de parler conduit à des stratégies exclusivement défensives, il faut remarquer qu'une stratégie défensive peut comporter des modes d'action offensifs. Ainsi, la défense des intérêts des pays occidentaux au Proche-Orient, contre un agresseur avéré, a pu en 1990-91 conduire les alliés à prononcer une attaque, visant la destruction des forces de l'adversaire sur le terrain même qu'elles occupaient. Ce fut une action offensive, conduite dans le cadre d'une stratégie de défense.

Ainsi, la défense repose donc encore et toujours, sur l'éventualité du recours à la

force et donc éventuellement à la guerre, pour atteindre un but politique. Pour nous il s'agit de la défense des intérêts légitimes de la France ; intérêts désormais élargis à l'Europe et à la défense d'une certaine conception de l'ordre international. Mais l'action de guerre est plus que jamais soumise à des limitations, que lui imposent à la fois le caractère terrifiant du risque de recours au nucléaire et le poids, sur les décisions de nos gouvernements démocratiques, des opinions publiques nationale et internationale.

La défense : un problème hautement politique

Pour finir, il faut bien noter que ce problème de la Défense ne peut pas valablement être posé, autrement qu'en termes hautement politiques. Les intérêts à défendre, les menaces ou les risques à prendre en compte, les stratégies et les modes d'action envisagés, les modalités du recours à la force et de l'emploi de la violence, les conditions de l'entrée en guerre et les règles de sa conduite enfin, toutes ces questions doivent recevoir des réponses dictées par le politique, et des réponses cohérentes avec le fonds des valeurs nationales, républicaines et de civilisation, dans lesquelles le pays se reconnaît. C'est en fonction des réponses données à ces questions politiques que doit être conçu le système de défense. C'est ainsi que se pose ce problème, qui est celui de la survie de la nation. Il se pose en termes politiques et il faut le raisonner au niveau des principes et des valeurs. C'est à partir de ces considérations qu'il faut réfléchir à la position du franc-maçon face à la question militaire.

La franc-maçonnerie, l'humanisme, et les valeurs républicaines

L'éthique maçonnique est un humanisme, et elle est totalement cohérente avec les valeurs républicaines qui sont celles de la nation française. Il suffit pour s'en rendre compte de revenir sur quelques données fondamentales caractérisant la franc-maçonnerie.

La franc-maçonnerie est née en Angleterre au XVIII^e siècle, et elle est tout de suite entrée en France, où des loges existaient en 1726. La franc-maçonnerie française s'est donc créée au siècle des Lumières. Toutefois, les francs-maçons se réfèrent à une tradition initiatique censée remonter à la plus haute Antiquité. Comment cette franc-maçonnerie spéculative a-t-elle pu intégrer l'humanisme et la philosophie des Lumières à la tradition qu'elle prétendait perpétuer ?

Les Constitutions d'Anderson de 1723 sont le texte en quelque sorte fondateur de la franc-maçonnerie spéculative, dont découle directement la franc-maçonnerie actuelle. Il est intéressant de chercher dans ce texte, ce qui pourrait avoir un lien avec la philosophie des Lumières et par là avec l'humanisme. La première partie du texte des « Constitutions » est un récit en grande partie légendaire des origines et de la transmission de la tradition maçonnique : le Grand Architecte de l'Univers aurait imprimé les sciences libérales et particulièrement la géométrie, dans le cœur des hommes ; des principes ensuite combinés en une méthode observant les lois de la proportion, empruntées à la technique. D'emblée, la franc-maçonnerie s'est

donc placée sous le signe de la science et de la technique, d'où elle est censée tirer ses principes et sa méthode. Notons qu'il s'agit de la science et de la technique des constructeurs.

Toujours dans les Constitutions fondatrices, nous entrons ensuite dans le récit légendaire du cheminement de la tradition initiatique. Et nous pouvons y voir la double vocation de la franc-maçonnerie : placée sous le signe de la science d'une part, et cultivant une tradition initiatique légendaire. Mais l'essentiel se trouve dans la deuxième partie du texte, sous le titre : « Les obligations d'un franc-maçon » et notamment dans son premier paragraphe « Concernant Dieu et la religion ». C'est un texte qui propose finalement l'indifférence à la diversité des religions et l'affirmation d'une morale trouvant sa source dans des qualités humaines, dont le caractère universel doit permettre de rassembler les hommes indépendamment de leurs différences culturelles.

Ainsi, dès sa création, la franc-maçonnerie, société initiatique traditionnelle, se montre orientée vers la science, indifférente aux religions, en recherche de l'universel humain, et attachée au rapprochement des hommes. Nous en concluons qu'elle a d'emblée une orientation humaniste. Orientation qui sera, par la suite confirmée et approfondie dans la franc-maçonnerie libérale.

La création du Grand Orient de France a marqué une étape importante dans le développement de la franc-maçonnerie libérale. Le 24 mai 1773, les loges de province et de Paris étant réunies en Grande Loge nationale de France, et ayant confirmé les élections du duc de Chartres comme grand maître et du duc de Montmorency Luxembourg comme administrateur général, votaient la décision de constituer un Grand Orient de France, dans lequel tout vénérable serait élu par sa loge, mettant fin ainsi aux usages de l'Ancien Régime, sous lequel les vénérables achetaient leurs patentes et pouvaient les vendre ou les transmettre ¹.

Dans l'organisation qui fut mise sur pied, les grands officiers d'honneur, provenant aussi bien des courants occultistes que rationalistes, constituaient l'état-major aux côtés du duc de Montmorency Luxembourg soumis à réélection tous les trois ans. Les statuts du Grand Orient, sans être tout à fait démocratiques, inauguraient cependant un système représentatif. A partir de là, la vocation humaniste de la franc-maçonnerie française n'a fait que se confirmer.

La renaissance et la tradition humaniste

La tradition humaniste trouve son origine dans les idées de la Renaissance, exprimées par les humanistes italiens Pétrarque, Marsile Ficin et surtout Pic de la Mirandole, suivis en Europe du nord et en France par les grands humanistes que furent Érasme, Thomas More, Lefèvre d'Étaples, Guillaume Budé, Rabelais et Montaigne, entre autres. Nous pouvons constater que les idées diffusées par ces grandes voix de la Renaissance ont été reprises et entretenues par la franc-maçonnerie.

La première idée à retenir des humanistes est celle de l'approfondissement de la

¹ Voir « *Les Trois Siècles de la franc-maçonnerie française* » par A. Combes DEVY, Paris, 2007.

connaissance de la nature de l'être humain, de son corps comme de son esprit. Et la franc-maçonnerie, en effet, a pris pour premier objectif de conduire ses adeptes à la pratique du « Connais-toi toi-même », et à l'étude de l'humain dans toutes ses dimensions. L'humain qui était pour les humanistes le point de départ de toute philosophie, les francs-maçons veulent le mettre au centre de leur philosophie qu'ils qualifient d'humanisme maçonnique. La connaissance de soi, qui devrait selon Ficin permettre à l'âme de donner signification à la matière, est l'objet du travail de l'éternel apprenti maçon. Comme Marsile Ficin et Pic de la Mirandole, les maçons, admirant et explorant cette grande merveille qu'est l'être humain, s'intéressent aussi à l'enseignement d'Hermès Trismégiste. Comme ces grands humanistes, ils s'essaient à la recherche d'un fondement universel de la morale, commun à tous les humains et qui serait plus ancien et plus profond que toutes les religions ou philosophies ; un patrimoine commun qui permettrait de relier les hommes au-delà de leurs différences ; quelque chose comme une tradition immémoriale, enfouie au plus profond de la conscience humaine. A l'image des humanistes de la Renaissance, ils cherchent à dégager l'unité des êtres humains au sein même de leur altérité, pour en dépasser les contradictions dans la recherche d'une concorde universelle. De même, les francs-maçons pensent-ils que par la tolérance pour des convictions religieuses diverses, et de l'établissement d'une justice plus équitable, il devait aussi découler de leurs idées et de leurs actions une pacification des sociétés humaines. La recherche d'une société plus pacifique et plus juste, apparaît en effet comme un objectif proposé à leurs membres par toutes les composantes de l'Ordre maçonnique.

Une autre grande idée des humanistes reprise par les maçons, en réaction contre la conception purement passive d'une vie humaine entièrement déterminée par la grâce ou par les astres, est celle de la marge de liberté laissée à l'homme pour agir par lui-même sur sa destinée. L'ambition du franc-maçon est en effet de se construire lui-même ; il pense comme Pic de la Mirandole, que l'homme a reçu le privilège d'être seulement ce qu'il devient et de devenir ce qu'il se fait. Liée à la liberté de l'homme, lui donnant la possibilité d'agir sur son destin, l'affirmation par Érasme, Rabelais et Montaigne, de la légitimité de la recherche du bonheur dans cette vie, est aussi une idée largement répandue parmi les frères et les sœurs. La reconnaissance à la raison de l'homme de son domaine : celui des réalités de ce monde, a été admise par les maçons comme elle l'avait été par tous les humanistes. Le résultat pour les humanistes a d'abord été de mettre en doute certaines explications religieuses traditionnelles érigées en dogme ; cela s'est traduit chez les maçons par de la tolérance pour la diversité des religions, puis progressivement par une évolution vers l'a-dogmatisme.

Pour Pic de la Mirandole, ce qui différencie l'homme de la bête, c'est sa capacité de maîtriser ses passions par sa raison ; de la même idée découlent certains rites auxquels s'astreint le franc-maçon, qui fait profession de dominer ses passions et de parvenir à la maîtrise de soi.

Enfin, le grand changement proposé par les humanistes portait sur l'éducation, avec cette idée émise par Erasme : « On ne naît pas homme, on le devient ». L'action des maçons dans le domaine de l'éducation, et d'abord pour la promotion de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque, témoigne de la continuité des idées.

En outre les loges, dès le début, ont été comprises comme des sociétés d'enseignement mutuel, attachées à l'élévation du niveau de culture de leurs membres. Car comme le disait Erasme : « le monde de l'homme c'est celui de la culture et non celui de la nature ».

L'humanisme de la Renaissance, en réactivant le lien avec la culture de l'Antiquité, a finalement atteint une dimension philosophique, consistant à prendre pour fin la personne humaine et son plein épanouissement, en s'attachant à la mise en valeur de l'homme par les seules forces humaines. C'est la même position philosophique que cultive la franc-maçonnerie : le maçon travaille par lui-même sur lui-même, pour mettre en évidence la spécificité humaine dans sa personnalité, afin de parvenir à son parfait épanouissement et à prendre sa place de façon constructive et harmonieuse dans la société.

Cette qualité humaine, dont les humanistes ont fait l'objectif de leurs études et de leurs actions, c'est aussi l'objectif de la voie du perfectionnement maçonnique. Cet humanisme philosophique, appelé à servir de fondement à l'éthique et au comportement moral, consistant à faire de l'homme le principe donnant sens et valeur à toute chose, c'est aussi l'humanisme maçonnique. Et on voit très bien que cette éthique s'accorde parfaitement avec les valeurs de la République et de ses armées.

Si l'humanisme qui inspire l'éthique maçonnique s'accorde bien avec les valeurs de la République, il faut toutefois noter les possibilités de conflits éthiques susceptibles de surgir, soit du fait des ordres du commandement, soit en raison des directives gouvernementales, dans l'éventualité où la mission à remplir s'écarterait de ces principes. L'histoire offre de nombreux exemples de cas de conscience posés aux militaires : combat des Versaillais contre la Commune de Paris, offensives sanglantes et inefficaces de la Première Guerre mondiale, obéissance à l'État français de Vichy... Noter dans ce dernier cas, l'exemple du général de Gaulle, qui n'était pas franc-maçon. En toutes circonstances la conscience doit garder le pas sur l'obéissance.

Le militaire franc-maçon est dans la même situation que tous les autres francs-maçons dans leurs professions : il doit accorder ses convictions morales et sa conscience avec les impératifs professionnels. La différence, c'est que les conditions d'exercice de la profession militaire, dans les missions de sécurité, dans les missions d'intervention, dans les missions de combat... sont susceptibles de présenter des situations où les problèmes de conscience sont plus difficiles à résoudre, et où les conséquences d'une défaillance sont plus graves. Mais c'est l'une des caractéristiques de la fonction qui concerne tous les militaires, et pas seulement les francs-maçons.

Il faut quand même noter les difficultés que les spécificités de la vie militaire peuvent opposer au franc-maçon. La mobilité et la disponibilité du militaire, sont difficiles à concilier avec l'assiduité et la continuité qu'exige normalement la vie maçonnique. Toutefois, la communication par internet et la possibilité de fréquenter la loge la plus proche sont des palliatifs acceptables, à défaut de la création de loges militaires. Enfin, en accordant les exigences de la vie maçonnique avec celles de la vie militaire, le franc-maçon peut jouer un rôle de lien pour la cohésion entre société militaire et société civile.